

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la Société LAFARGE CIMENTS pour l'exploitation d'une carrière de calcaires marneux située au lieu-dit « Pimian », sur le territoire de la commune de Contes.

Responsable chargé du suivi du projet : M. Charbel ANSEAU, Ingénieur Développement à la société LAFARGE CIMENTS

En exécution de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2016, une enquête publique est en cours depuis le 22 août 2016 jusqu'au 23 septembre 2016 inclus, en mairie de Contes, rue du 8 mai 1945, concernant la demande d'autorisation citée ci-dessus.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et l'avis de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) est tenu à la disposition du public à la mairie de Contes où il peut être consulté aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Le public peut consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, sous enveloppe fermée, au siège de l'enquête, à la mairie de Contes, à l'adresse suivante :

Mme le commissaire enquêteur – Mairie de Contes, rue du 8 mai 1945 – 06390 Contes

Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 23 septembre 2016 inclus.

Le public peut également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et l'avis de l'INAO sur le site internet de la préfecture (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglets Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement).

La commissaire enquêteur désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est Mme Jocelyne GOSSELIN, Ingénieur au CNRS en retraite. (ou sa suppléante, Mme Claude COHEN, Cadre retraité de la fonction publique, en cas d'empêchement de Mme GOSSELIN).

Elle se tient à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 22 août 2016 de 8h30 à 12h30,
- le jeudi 1^{er} septembre 2016 de 14h à 17h,,
- le mardi 6 septembre 2016 de 14h à 17h,
- le mercredi 14 septembre 2016 de 8h30 à 12h30,
- le vendredi 23 septembre 2016 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement – Bâtiment « Mont des Merveilles » - CADAM – 147 boulevard du Mercantour – 06200 Nice.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement et à la mairie de Contes, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglets Publications/Enquêtes publiques/Rapports et conclusions).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Nice, le 9 AOUT 2016

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général

Frédéric MAC KAIN